



**communauté
de l'auxerrois**

**DIRECTION STRATEGIE,
AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE ET MOBILITES**

MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'ESCAMPS EXPOSÉ DES MOTIFS - COMPLEMENT

juillet 2026





communauté
de l'auxerrois

Sommaire

La Procédure	3
L'emplacement réservé	3
I Le projet	4
II Localisation et emprise	6
III Modification des documents du PLU	8





communauté
de l'auxerrois

LA PROCEDURE

Une procédure de Modification simplifiée a été prescrite par :

- Par le Maire d'Escamps : arrêté n° 04/2026 en date du 19 février 2026,
- le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois : arrêté n° 2026-DSATM-CA-006 en date du 27 février 2026,

Dans le cadre de la procédure de modification simplifiée du PLU d'Escamps en cours, la collectivité souhaite ajouter un projet nécessitant la mise en place d'un emplacement réservé. Une procédure de modification simplifiée du PLU de la commune étant en cours, il semble opportun de profiter de cette procédure afin d'ajouter ce projet.

Ce document est complémentaire à l'exposé des motifs présentant l'ensemble des autres évolutions prévues par cette procédure.

L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ

L'emplacement réservé est un outil d'aménagement produisant une servitude de réserve du foncier destiné à la réalisation d'un projet :

- De voies ou d'ouvrages publics,
- D'installations d'intérêt général à créer ou à modifier,
- D'espaces verts ou nécessaires aux continuités écologiques à créer ou à modifier,
- De programme de logement dans le respect des objectifs de mixité sociale en zone urbaine (U) et à urbaniser (AU)

La mise en place d'un emplacement réservé peut se faire sur tout ou partie d'une parcelle privée. Il a pour effet de limiter les capacités du propriétaire qui ne peut réaliser des projets qui rendrait impossible la réalisation de l'objet de l'emplacement réservé. En contrepartie, le propriétaire bénéficie d'un droit de délaissement qui oblige le bénéficiaire de l'emplacement réservé à acquérir la partie de la parcelle couverte par l'emplacement réservé ou l'intégralité de la parcelle qui supporte cet emplacement.





communauté
de l'auxerrois

I LE PROJET

La municipalité d'Escamps porte un projet de préservation et de valorisation du patrimoine matériel et immatériel local centré autour de la vigne.

L'objectif est la préservation du patrimoine local ainsi que la découverte et la transmission des savoir-faire traditionnels des métiers de la vigne. Pour cela, elle souhaite développer un programme :

- De préservation de la « Cabotte », ancien cabanon de vigneron typique de la région, servant d'abris et de réserve,
⇒ Entretien du bâtiment,
- De préservation et de mise en valeur des vignes existantes à proximité immédiate,
⇒ Intervention sur la vigne assurant sa mise en production,
- De transmission et d'animation autour des pratiques traditionnelles des métiers de la vigne et du vin,
⇒ Accompagnement des publics dans la découverte participative des pratiques traditionnelles de la culture de la vigne.

La municipalité souhaite pour cela mettre en place des animations à destination des enfants et jeunes du village, ainsi que des associations locales s'échelonnant sur l'ensemble de l'année aux différentes périodes d'interventions, suivant les saisons et les différentes étapes du travail de la vigne : entretien, amendement, désherbage, mise en production, récolte, pressurage...

La municipalité souhaite également travailler sur les aspects culturels et écologiques en transmettant les savoir-faire et pratique traditionnelle par l'utilisation de cheval de trait ou la pratique de pressurage à l'ancienne.





communauté
de l'auxerrois

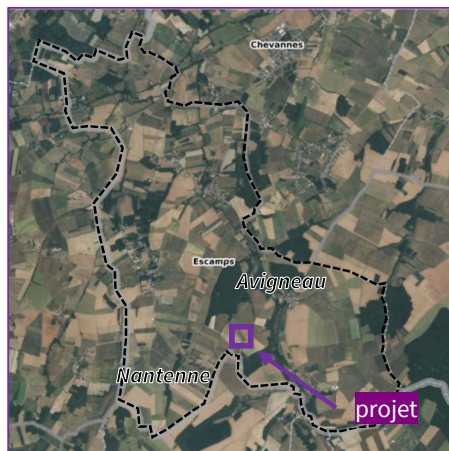
La commune a déjà engagé des échanges avec le propriétaire afin de mettre à disposition la cabotte ainsi que les rangs de vigne nécessaire. Aussi, pour s'assurer de la pérennité du projet, elle souhaite instaurer un emplacement réservé sur le bâtiment et les espaces cultivés à proximité.



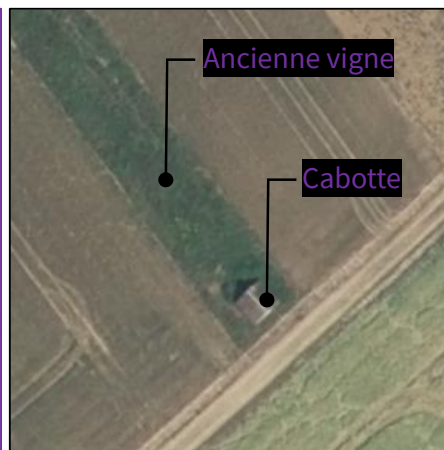
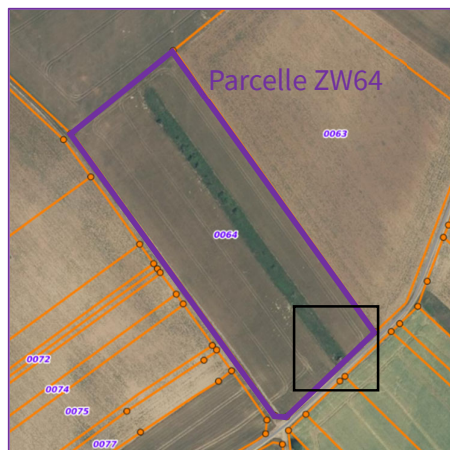


communauté
de l'auxerrois

II LOCALISATION ET EMPRISE



La cabotte est implantée sur la parcelle cadastrée ZW 64 située au lieu-dit « les Champs marchands ».
Le bâtiment est situé au Sud-Ouest le long d'un chemin provenant du hameau d'Avigneau, se dirigeant en direction du hameau de Nantenne, situé au Sud-Ouest.

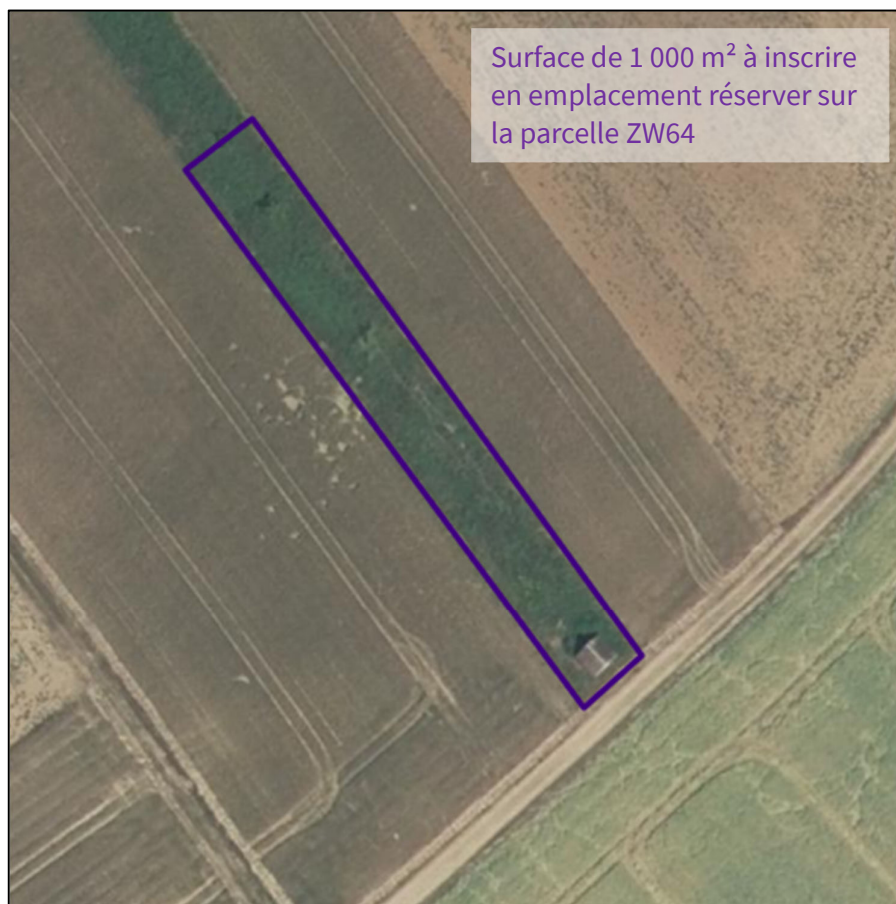


Afin d'assurer la pérennité de ce projet, la municipalité souhaite s'assurer la propriété d'une surface d'environ 1 000 m² incluant la cabotte. C'est pourquoi elle souhaite inscrire un emplacement réservé de cette surface sur la parcelle ZW 64.





communauté
de l'auxerrois





communauté
de l'auxerrois

III MODIFICATION DES DOCUMENTS DU PLU

Les modifications nécessaires des documents Plan Local d'Urbanisme actuel sont matérialisées dans les pages suivantes : **en rouge ce qui est supprimé** et **en vert ce qui est ajouté ou modifié**.

Il est à noter que la modification des documents a pu conduire à des changements de pagination. Les n° de pages indiqués sont issus du PLU avant modification.

III-1 Modification du Rapport de Présentation :

Les pages 130 à 132 du rapport de présentation du PLU présente la liste des emplacements réservés existants ainsi que les plans des emplacements réservés.

⇒ La liste des emplacements réservés sera mise à jour et le plan ajouté pour prendre en compte ce nouvel emplacement réservé.

Liste des emplacements réservés			
Numéro	Parcelle	Bénéficiaire	Destination
1	Z00056 Z00057 Z00058	Commune d'Escamps	Réalisation d'un cheminement doux le long de l'ancienne voie ferrée pour compléter le réseau intercommunal. Article L151-41-1° du CU
2	ZR0051	Commune d'Escamps	Préservation de la perméabilité du sol sur une zone présentant des risques de ruissellement. Article L151-41-2° du CU
3	ZP0059 ZP0215	Commune d'Escamps	Réalisation d'un cheminement doux facilitant la liaison entre le bourg et Pouligny. Article L151-41-1° du CU
4	ZL0073	Commune d'Escamps	Aménagement de carrefour (voirie départementale). Article L151-41-1° du CU
5	YA0101	Commune d'Escamps	Aménagement de carrefour (voirie départementale). Article L151-41-1° du CU
6	AB0186 ZP0129	Commune d'Escamps	Création d'un cheminement doux permettant de relier le hameau de Pouligny au bourg. Article L151-41-1° du CU
7	AB0020	Commune d'Escamps	Réalisation d'un sentier piéton. Article L151-41-1° du CU
8	Z00026 Z00097	Commune d'Escamps	Réalisation d'un cheminement doux le long de l'ancienne voie ferrée pour compléter le réseau intercommunal. Article L151-41-1° du CU
9	ZS0025	Commune d'Escamps	Réalisation d'une opération d'élargissement de la voirie afin d'améliorer la visibilité. Article L151-41-1° du CU
10	Z00023	Commune d'Escamps	Réalisation d'un cheminement doux le long de l'ancienne voie ferrée pour compléter le réseau intercommunal. Article L151-41-1° du CU
11	AB0011	Commune d'Escamps	Préservation de la perméabilité du sol sur une zone présentant des risques d'inondation. Article L151-41-2° du CU
12	AB0026	Commune d'Escamps	Préservation d'un espace vert perméable ou pour la réalisation d'un parking non imperméabilisé. Article L151-41-1° du CU
13	YA0173	Commune d'Escamps	Aménagement de carrefour (voirie départementale). Article L151-41-1° du CU
14	YA0213	Commune d'Escamps	Aménagement de carrefour (voirie départementale). Article L151-41-1° du CU

Rapport de présentation du PLU d'Escamps

130/185

PLU existant



communauté
de l'auxerrois

PLU modifié

Liste des emplacements réservés

Numéro	Parcelle	Bénéficiaire	Destination
1	ZO0056 ZO0057 ZO0058	Commune d'Escamps	Réalisation d'un cheminement doux le long de l'ancienne voie ferrée pour compléter le réseau intercommunal. Article L151-41-1° du CU
2	ZR0051	Commune d'Escamps	Préservation de la perméabilité du sol sur une zone présentant des risques de ruissellement. Article L151-41-2° du CU
3	ZP0059 ZP0215	Commune d'Escamps	Réalisation d'un cheminement doux facilitant la liaison entre le bourg et Poulligny. Article L151-41-1° du CU
4	ZL0073	Commune d'Escamps	Aménagement de carrefour (voirie départementale). Article L151-41-1° du CU
5	YA0101	Commune d'Escamps	Aménagement de carrefour (voirie départementale). Article L151-41-1° du CU
6	AB0186 ZP0129	Commune d'Escamps	Création d'un cheminement doux permettant de relier le hameau de Poulligny au bourg. Article L151-41-1° du CU
7	AB0020	Commune d'Escamps	Réalisation d'un sentier piéton. Article L151-41-1° du CU
8	ZO0026 ZO0097	Commune d'Escamps	Réalisation d'un cheminement doux le long de l'ancienne voie ferrée pour compléter le réseau intercommunal. Article L151-41-1° du CU
9	ZS0025	Commune d'Escamps	Réalisation d'une opération d'élargissement de la voirie afin d'améliorer la visibilité. Article L151-41-1° du CU
10	ZO0023	Commune d'Escamps	Réalisation d'un cheminement doux le long de l'ancienne voie ferrée pour compléter le réseau intercommunal. Article L151-41-1° du CU
11	AB0011	Commune d'Escamps	Préservation de la perméabilité du sol sur une zone présentant des risques d'inondation. Article L151-41-2° du CU
12	AB0026	Commune d'Escamps	Préservation d'un espace vert perméable ou pour la réalisation d'un parking non imperméabilisé. Article L151-41-1° du CU
13	YA0173	Commune d'Escamps	Aménagement de carrefour (voirie départementale). Article L151-41-1° du CU
14	YA0213	Commune d'Escamps	Aménagement de carrefour (voirie départementale). Article L151-41-1° du CU
15	ZW0064	Commune d'Escamps	Réalisation d'un espace pédagogique de préservation patrimoniale et de découverte des métiers de la vigne et du vin. Article L151-41-2° du CU

Tableau complété

14	YA0213	Commune d'Escamps	Aménagement de carrefour (voirie départementale). Article L151-41-1° du CU
15	ZW0064	Commune d'Escamps	Réalisation d'un espace pédagogique de préservation patrimoniale et de découverte des métiers de la vigne et du vin. Article L151-41-2° du CU



communauté
de l'auxerrois

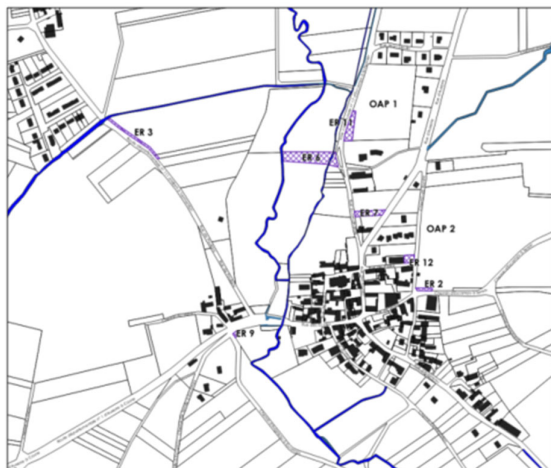
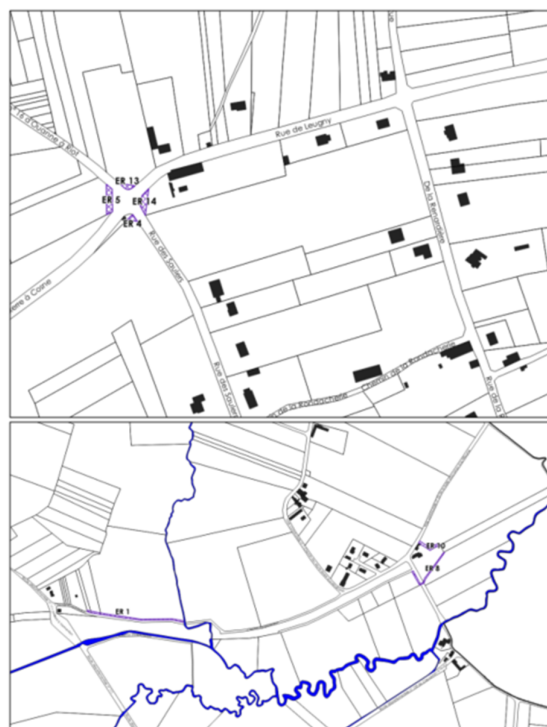


Figure 117 : localisation des emplacements réservés sur le bourg (source : CDHU)

PLU existant

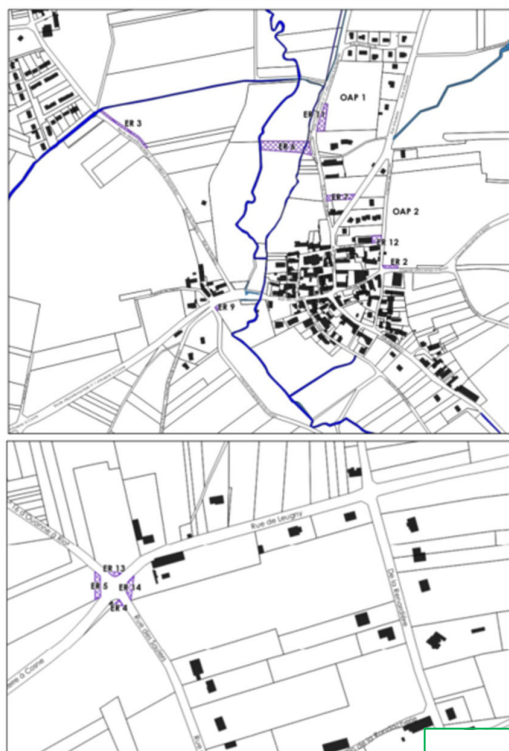
Rapport de présentation du PLU d'Escamps



Rapport de présentation du PLU d'Escamps

132/185

Figure 117 : localisation des emplacements réservés sur le bourg (source : CDHU)



Rapport de présentation du PLU d'Escamps

PLU modifié



Plan ajouté



Rapport de présentation du PLU d'Escamps

132/186



communauté
de l'auxerrois

III-2 Modification du Règlement graphique :

Les pièces 4 à 6 du PLU présente les plans du zonage général, centré sur le Bourg et sur les principaux hameaux de la commune.

- ⇒ La liste des emplacements réservés sera mise à jour sur les différents plans de zonage de la commune.
- ⇒ L'emplacement réservé sera ajouté sur le plan de zonage général (pièce n° 4)

**Liste figurant sur les
plans de zonage du PLU
existant**

Liste des emplacements réservés

Numéro	Parcelle	Bénéficiaire	Destination
1	ZO0056 ZO0057 ZO0058	Commune d'Escamps	Réalisation d'un cheminement doux le long de l'ancienne voie ferrée pour compléter le réseau intercommunal. Article L151-41-1° du CU
2	ZR0051	Commune d'Escamps	Préservation de la perméabilité du sol sur une zone présentant des risques de ruissellement. Article L151-41-2° du CU
3	ZP0059 ZP0215	Commune d'Escamps	Réalisation d'un cheminement doux facilitant la liaison entre le bourg et Pouigny. Article L151-41-1° du CU
4	ZL0073	Commune d'Escamps	Aménagement de carrefour (voirie départementale). Article L151-41-1° du CU
5	YA0101	Commune d'Escamps	Aménagement de carrefour (voirie départementale). Article L151-41-1° du CU
6	AB0186 ZP0129	Commune d'Escamps	Création d'un cheminement doux permettant de relier le hameau de Pouigny au bourg. Article L151-41-1° du CU
7	AB0020	Commune d'Escamps	Réalisation d'un sentier piéton. Article L151-41-1° du CU
8	ZO0026 ZO0097	Commune d'Escamps	Réalisation d'un cheminement doux le long de l'ancienne voie ferrée pour compléter le réseau intercommunal. Article L151-41-1° du CU
9	ZS0025	Commune d'Escamps	Réalisation d'une opération d'élargissement de la voirie afin d'améliorer la visibilité. Article L151-41-1° du CU
10	ZO0023	Commune d'Escamps	Réalisation d'un cheminement doux le long de l'ancienne voie ferrée pour compléter le réseau intercommunal. Article L151-41-1° du CU
11	AB0011	Commune d'Escamps	Préservation de la perméabilité du sol sur une zone présentant des risques d'inondation. Article L151-41-2° du CU
12	AB0026	Commune d'Escamps	Préservation d'un espace vert perméable ou pour la réalisation d'un parking non imperméabilisé. Article L151-41-1° du CU
13	YA0173	Commune d'Escamps	Aménagement de carrefour (voirie départementale). Article L151-41-1° du CU
14	YA0213	Commune d'Escamps	Aménagement de carrefour (voirie départementale). Article L151-41-1° du CU



communauté
de l'auxerrois

**Liste modifiée sur les
plans de zonage du PLU**

Liste des emplacements réservés

Numéro	Parcelle	Bénéficiaire	Destination
1	ZO0056 ZO0057 ZO0058	Commune d'Escamps	Réalisation d'un cheminement doux le long de l'ancienne voie ferrée pour compléter le réseau intercommunal. Article L151-41-1° du CU
2	ZR0051	Commune d'Escamps	Préservation de la perméabilité du sol sur une zone présentant des risques de ruissellement. Article L151-41-2° du CU
3	ZP0059 ZP0215	Commune d'Escamps	Réalisation d'un cheminement doux facilitant la liaison entre le bourg et Pouligny. Article L151-41-1° du CU
4	ZL0073	Commune d'Escamps	Aménagement de carrefour (voirie départementale). Article L151-41-1° du CU
5	YA0101	Commune d'Escamps	Aménagement de carrefour (voirie départementale). Article L151-41-1° du CU
6	AB0186 ZP0129	Commune d'Escamps	Création d'un cheminement doux permettant de relier le hameau de Pouligny au bourg. Article L151-41-1° du CU
7	AB0020	Commune d'Escamps	Réalisation d'un sentier piéton. Article L151-41-1° du CU
8	ZO0026 ZO0097	Commune d'Escamps	Réalisation d'un cheminement doux le long de l'ancienne voie ferrée pour compléter le réseau intercommunal. Article L151-41-1° du CU
9	ZS0025	Commune d'Escamps	Réalisation d'une opération d'élargissement de la voirie afin d'améliorer la visibilité. Article L151-41-1° du CU
10	ZO0023	Commune d'Escamps	Réalisation d'un cheminement doux le long de l'ancienne voie ferrée pour compléter le réseau intercommunal. Article L151-41-1° du CU
11	AB0011	Commune d'Escamps	Préservation de la perméabilité du sol sur une zone présentant des risques d'inondation. Article L151-41-2° du CU
12	AB0026	Commune d'Escamps	Préservation d'un espace vert perméable ou pour la réalisation d'un parking non imperméabilisé. Article L151-41-1° du CU
13	YA0173	Commune d'Escamps	Aménagement de carrefour (voirie départementale). Article L151-41-1° du CU
14	YA0213	Commune d'Escamps	Aménagement de carrefour (voirie départementale). Article L151-41-1° du CU
15	ZW0064	Commune d'Escamps	Réalisation d'un espace pédagogique de préservation patrimoniale et de découverte des métiers de la vigne et du vin. Article L151-41-2° du CU

Tableau complété

14	YA0213	Commune d'Escamps	Aménagement de carrefour (voirie départementale). Article L151-41-1° du CU
15	ZW0064	Commune d'Escamps	Réalisation d'un espace pédagogique de préservation patrimoniale et de découverte des métiers de la vigne et du vin. Article L151-41-2° du CU

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ESCAMPS



PIECE N° 4 : ZONAGE DE LA COMMUNE AU 7500ème

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire, le Président de la Communauté de l'Auxerrois :

Prescription : DCM en date du 23 novembre 2006
Avis d'avis : DCC en date du 17 décembre 2009
Approbation : DCC en date du :



Légende

- UA : zone urbaine ancienne
- UB : zone urbaine récente
- 1AUA : zone à urbaniser
- 1AUB : zone à urbaniser
- A : zone agricole inconstructible
- Ac : secteur agricole constructible pour les besoins de l'activité agricole
- Ae : secteur destiné aux équipements collectifs et de services publics
- Ah : secteur à constructibilité limitée
- Atecal1 : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (menuiserie)
- N : zone naturelle
- Nie : secteur destiné aux équipements collectifs et de services publics
- Nh : secteur à constructibilité limitée
- Nj : secteur de jardins
- Npv : secteur spécifique à l'implantation de panneaux photovoltaïques ou sol mécanique agricole
- Ntecal1 : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées maçonnerie
- Ntecal2 : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées mécanique agricole
- Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'urbanisme (EBC)
- Éléments identifiés au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme (Jardins, bâtiments)
- Éléments identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme (Continuité écologique)
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme
- Périmètre des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Milieu potentiellement humides
- Périmètre des plus hautes eaux connues (PHEC)
- Éléments identifiés au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme (Patrimoine, paysage)
- Éléments identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme (Continuité écologique)
- Bâtiment identifié au titre de l'article L151-11 2° du Code de l'urbanisme (Changement de destination)
- Cône de vue

N°	Parcelle	Attribution
1	20000	Commune d'Escamps
2	20001	Commune d'Escamps
3	20002	Commune d'Escamps
4	20003	Commune d'Escamps
5	20004	Commune d'Escamps
6	20005	Commune d'Escamps
7	20006	Commune d'Escamps
8	20007	Commune d'Escamps
9	20008	Commune d'Escamps
10	20009	Commune d'Escamps
11	20010	Commune d'Escamps
12	20011	Commune d'Escamps
13	20012	Commune d'Escamps
14	20013	Commune d'Escamps
15	20014	Commune d'Escamps
16	20015	Commune d'Escamps
17	20016	Commune d'Escamps
18	20017	Commune d'Escamps
19	20018	Commune d'Escamps
20	20019	Commune d'Escamps
21	20020	Commune d'Escamps
22	20021	Commune d'Escamps
23	20022	Commune d'Escamps
24	20023	Commune d'Escamps
25	20024	Commune d'Escamps
26	20025	Commune d'Escamps
27	20026	Commune d'Escamps
28	20027	Commune d'Escamps
29	20028	Commune d'Escamps
30	20029	Commune d'Escamps
31	20030	Commune d'Escamps
32	20031	Commune d'Escamps
33	20032	Commune d'Escamps
34	20033	Commune d'Escamps
35	20034	Commune d'Escamps
36	20035	Commune d'Escamps
37	20036	Commune d'Escamps
38	20037	Commune d'Escamps
39	20038	Commune d'Escamps
40	20039	Commune d'Escamps
41	20040	Commune d'Escamps
42	20041	Commune d'Escamps
43	20042	Commune d'Escamps
44	20043	Commune d'Escamps
45	20044	Commune d'Escamps
46	20045	Commune d'Escamps
47	20046	Commune d'Escamps
48	20047	Commune d'Escamps
49	20048	Commune d'Escamps
50	20049	Commune d'Escamps
51	20050	Commune d'Escamps
52	20051	Commune d'Escamps
53	20052	Commune d'Escamps
54	20053	Commune d'Escamps
55	20054	Commune d'Escamps
56	20055	Commune d'Escamps
57	20056	Commune d'Escamps
58	20057	Commune d'Escamps
59	20058	Commune d'Escamps
60	20059	Commune d'Escamps
61	20060	Commune d'Escamps
62	20061	Commune d'Escamps
63	20062	Commune d'Escamps
64	20063	Commune d'Escamps
65	20064	Commune d'Escamps
66	20065	Commune d'Escamps
67	20066	Commune d'Escamps
68	20067	Commune d'Escamps
69	20068	Commune d'Escamps
70	20069	Commune d'Escamps
71	20070	Commune d'Escamps
72	20071	Commune d'Escamps
73	20072	Commune d'Escamps
74	20073	Commune d'Escamps
75	20074	Commune d'Escamps
76	20075	Commune d'Escamps
77	20076	Commune d'Escamps
78	20077	Commune d'Escamps
79	20078	Commune d'Escamps
80	20079	Commune d'Escamps
81	20080	Commune d'Escamps
82	20081	Commune d'Escamps
83	20082	Commune d'Escamps
84	20083	Commune d'Escamps
85	20084	Commune d'Escamps
86	20085	Commune d'Escamps
87	20086	Commune d'Escamps
88	20087	Commune d'Escamps
89	20088	Commune d'Escamps
90	20089	Commune d'Escamps
91	20090	Commune d'Escamps
92	20091	Commune d'Escamps
93	20092	Commune d'Escamps
94	20093	Commune d'Escamps
95	20094	Commune d'Escamps
96	20095	Commune d'Escamps
97	20096	Commune d'Escamps
98	20097	Commune d'Escamps
99	20098	Commune d'Escamps
100	20099	Commune d'Escamps

Tableau complété

Trame Emplacement réservé ajoutée

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ESCAMPS

PIECE N° 5 : ZONAGE DU BOURG DE LA COMMUNE AU 1000^{ème}

Tu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire, le Président de la Communauté de l'Auxerrois :

Prescription : DCM en date du 23 novembre 2006
Arrêt projet : DCC en date du 17 décembre 2020
Approbation : DCC en date du



Légende

- UA : zone urbaine ancienne
- UB : zone urbaine récente
- IAUa : zone à urbaniser
- IAUb : zone à urbaniser
- A : zone agricole inconstructible
- Ac : secteur agricole constructible pour les besoins de l'activité agricole
- Ae : secteur destiné aux équipements collectifs et de services publics
- Ah : secteur à constructibilité limitée
- Astecall : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (menuserie)
- N : zone naturelle
- Ne : secteur destiné aux équipements collectifs et de services publics
- Nh : secteur à constructibilité limitée
- Nj : secteur de jardins
- Npv : secteur spécifique à l'implantation de panneaux photovoltaïques au sol
- Nstecall : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (magnétisme)
- Nstecall2 : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (mécanisme agricole)
- Espace boisé classé au titre de l'article L151-1 du Code de l'urbanisme (EBC)
- Éléments identifiés au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme (jardins, bâtiments)
- Éléments identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme (continuité écologique)
- Élément identifié au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme (Changement de destination)
- Élément identifié au titre de l'article L151-11 2° du Code de l'urbanisme (Changement de destination)
- Milieu potentiellement humides
- Périmètre des plus hautes eaux connues (PHYC)
- Éléments identifiés au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme (Patrimoine, paysage)
- Éléments identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme (Continuité écologique)
- Élément identifié au titre de l'article L151-11 2° du Code de l'urbanisme (Changement de destination)
- Cône de vue

Tableau des emplacements réservés

Numéro	Parcelle	Justification	Description
1	20004 20005 20006	Commune d'Escamps	Réalisation d'un cheminement dans le long de l'ancienne voie ferrée pour compléter le réseau intercommunal. Article L151-41 1° du CU.
2	20001	Commune d'Escamps	Préservation de la possibilité de voir une zone présentant des risques de coulées de terrain.
3	20002 20003	Commune d'Escamps	Réalisation d'un cheminement dans le long de l'ancienne voie ferrée pour compléter le réseau intercommunal. Article L151-41 1° du CU.
4	20007	Commune d'Escamps	Aménagement de carrefour (poste départementale).
5	14001	Commune d'Escamps	Aménagement de carrefour (poste départementale).
6	AB001 AB002	Commune d'Escamps	Création d'un cheminement dans le long de l'ancienne voie ferrée pour compléter le réseau intercommunal. Article L151-41 1° du CU.
7	AB003	Commune d'Escamps	Réalisation d'un carrefour (poste départementale).
8	20008 20009	Commune d'Escamps	Réalisation d'un cheminement dans le long de l'ancienne voie ferrée pour compléter le réseau intercommunal. Article L151-41 1° du CU.
9	20005	Commune d'Escamps	Réalisation d'une opération d'aménagement de la voirie afin d'améliorer la visibilité.
10	20003	Commune d'Escamps	Réalisation d'un cheminement dans le long de l'ancienne voie ferrée pour compléter le réseau intercommunal. Article L151-41 1° du CU.
11	AB001	Commune d'Escamps	Préservation de la possibilité de voir une zone présentant des risques d'inondation.
12	AB002	Commune d'Escamps	Préservation d'un espace vert permettant de voir la réalisation d'un parking pour les véhicules. Article L151-41 1° du CU.
13	14001	Commune d'Escamps	Aménagement de carrefour (poste départementale).
14	20004	Commune d'Escamps	Réalisation d'un espace vert permettant de voir la réalisation d'un parking pour les véhicules. Article L151-41 1° du CU.

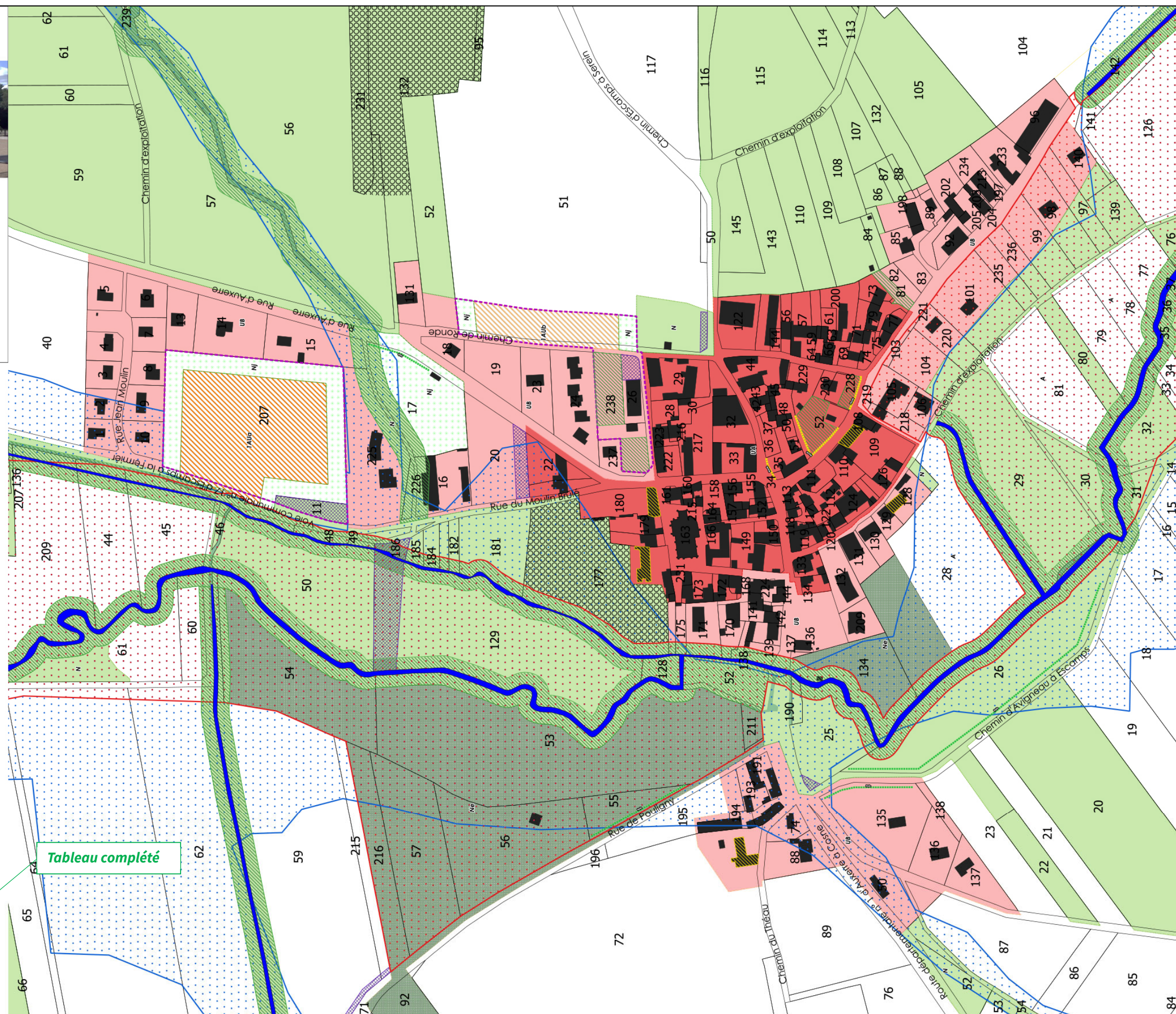


Tableau complété

0 75 150 m

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire, le Président de la Communauté de l'Auxerrois :

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire, le Président de la Communauté de l'Auxerrois :

Prescription : DCM en date du 23 novembre 2006
Arrêt-projet : DCC en date du 17 décembre 2020
Approbation : DCC en date du



- UA : zone urbaine ancienne
- UB : zone urbaine récente
- 1AUa : zone à urbaniser
- 1AUB : zone à urbaniser
- A : zone agricole inconstructible
- Ac : secteur agricole constructible pour les besoins de l'activité agricole
- Ae : secteur destiné aux équipements collectifs et de services publics
- Ah : secteur à constructibilité limitée
- Astecall : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (menuseries)
- N : zone naturelle
- Ne : secteur destiné aux équipements collectifs et de services publics
- Nj : secteur à constructibilité limitée
- Nj1 : secteur de jardins
- Npv : secteur spécifique à l'implantation de panneaux photovoltaïques au sol
- Npall : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées
maçonnerie
- Ntecall : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées
mécanique agricole
- ☒ Espaces boisés classés au titre de l'article L113-1 du Code de l'urbanisme
(EBC)
- Eléments identifiés au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme
(Jardins, biotopes)
- Eléments identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
(Contraintes écologiques)
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme
(Contraintes écologiques)
- Périmètre des orientations d'aménagement et de programmation
(OAP)
- Niveaux potentiellement humides
- Périmètres des plus hautes eaux connues
(PHEC)
- Eléments identifiés au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme
(Patrimoine, paysage)
- Eléments identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
(Contraintes écologiques)
- Bâtimet identifié au titre de l'article L151-11 2° du Code de l'urbanisme
(Changement de destination)

 Cône de vue

[illegible]